

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 novembre 2025,

MOBILIANS publie la 4^e édition de son Baromètre PIEC (pièces issues de l'économie circulaire) qui montre une adhésion croissante des professionnels de l'entretien et de la réparation automobile

Dans le prolongement de la dynamique engagée en 2023 pour favoriser le développement de la **pièce issue de l'économie circulaire (PIEC)**, Mobilians publie la 4^e édition de **son baromètre réalisé avec GiPA**.

Ce dispositif vise à mesurer, dans la durée, la perception et l'usage de la PIEC par les professionnels de l'entretien-réparation, ainsi que les leviers permettant d'en renforcer l'adoption.

Sur la base d'un **échantillon de 509 réparateurs** représentatifs du marché, couvrant l'ensemble des régions et des typologies d'ateliers – **RA1, RA2, MRA, centres auto, pneumaticiens et carrossiers** - les résultats mettent en évidence une progression très significative de la connaissance, de l'intérêt et de l'appréciation des différentes familles de PIEC par les professionnels et de l'intégration à leurs pratiques quotidiennes.

Une connaissance de la PIEC en nette progression

La montée en compétence des professionnels se confirme. **81 % des réparateurs déclarent savoir – ou penser savoir – ce que recouvrent les PIEC**, et la part de ceux qui savent exactement ce que cela représente, progresse fortement depuis 2023 (+34 points).

Les grandes familles de pièces sont de mieux en mieux identifiées, même si l'**acronyme « PIEC »** reste encore peu maîtrisé (seulement 19%).

Sur le plan réglementaire, **78 % des réparateurs déclarent connaître l'obligation d'informer systématiquement les clients de la possibilité d'utiliser des pièces issues de l'économie circulaire lors d'une réparation**.

Parmi ceux qui se déclarent concernés par cette obligation (**75 %**), **61 % proposent désormais systématiquement une PIEC**, une progression notable depuis 2023. Cette recommandation est bien acceptée : **74 %** des clients y donnent suite.

Pour rappel :

– Les **pièces de réemploi** (ou pièces **d’occasion**) sont issues du démontage de véhicules hors d’usage et constituent des **pièces tracées, contrôlées et garanties**.

Le décret PIEC du 30 mai 2016 les définit comme « les composants et éléments commercialisés par les centres de traitement de véhicules hors d’usage (VHU) agréés [...] après préparation en vue de leur réutilisation au sens de l’article L. 541-1-1 du Code de l’environnement ».

– Les **pièces remanufacturées** (ou pièces **d’échange standard**) désignent des pièces **remises à neuf** dans le cadre d’un **processus industriel rigoureux et standardisé**. Elles sont ainsi remises dans un état de performance et de fonctionnalités équivalent ou supérieur à celui d’origine, pour un même usage.

Un recours à la PIEC qui progresse dans les ateliers

L’étude montre que les ateliers intègrent de plus en plus les différentes formes de pièces issues de l’économie circulaire dans leurs pratiques quotidiennes : **87% d’entre eux sont favorables à la pose de PIEC, 33 points de plus qu’il y a 2 ans**

La **pièce d’occasion** occupe une place importante : **43%** des réparateurs y recourent pour répondre à une demande client, et parmi ceux qui en utilisent, **53%** l’emploient également en dehors des pièces de carrosserie. Cette diversification témoigne d’une meilleure appropriation de la pièce d’occasion et d’un recours plus large dès lors que cela s’y prête.

L’**échange standard** progresse lui aussi : **65 %** des réparateurs déclarent y avoir recours de manière systématique ou très fréquente, soit **une hausse de 39 points par rapport à 2023**. Cette solution reste particulièrement mobilisée pour les organes mécaniques tels que l’alternateur, le démarreur ou le turbo. Parmi les professionnels qui utilisent l’échange standard, **81 %** emploient spontanément ce terme auprès du client (+43 points en deux ans), et **97 %** indiquent ne rencontrer aucune difficulté à proposer cette option plutôt qu’une pièce neuve.

Ces résultats traduisent une utilisation réelle et complémentaire des différentes familles de PIEC, chacune répondant à des besoins techniques spécifiques.

Des points d’attention encore exprimés par les réparateurs

Si le recours à la PIEC progresse, certains freins demeurent pour une partie des réparateurs.

La **qualité perçue** reste la principale réserve exprimée : c’est le premier motif cité par les professionnels qui n’ont pas recours à la pièce d’occasion.

Des **questions de disponibilité ou de délais d’approvisionnement** sont également mentionnées selon les typologies de pièces.

L'étude montre par ailleurs que **72 %** des réparateurs jugent indispensable la mise en place d'une **certification qualité dédiée à la pièce d'occasion**, soit une **hausse de 12 points par rapport à l'année dernière**.

Une filière engagée et en progression continue

Cette 4^e édition du baromètre témoigne de l'ancrage progressif de la PIEC dans les ateliers. La connaissance des différentes familles de pièces s'améliore et leur recours s'inscrit davantage dans les pratiques. Plusieurs années après la mise en application du décret PIEC, les professionnels s'emparent clairement du sujet.

La filière poursuit parallèlement ses travaux de structuration, notamment autour de la future labellisation des centres VHU et des acteurs du remanufacturing. **Mobilians participe activement aux groupes de travail dédiés à l'harmonisation et à la mise en place de ces démarches**, afin de renforcer la lisibilité et la confiance autour de l'offre de PIEC.

L'organisation poursuit également ses échanges avec les assureurs pour **encourager le recours à la PIEC** après sinistre et maintient son action auprès des pouvoirs publics en faveur d'une **fiscalité incitative**, notamment via la proposition d'une **TVA circulaire réduite**.

Ces leviers contribuent à soutenir la dynamique engagée et à renforcer le déploiement de la PIEC au sein de la filière.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité responsable, en lien avec toutes les parties prenantes.